

DEPARTEMENT DES LANDES

ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE

GAMARDE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents: 13

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 26 juin 2020 à 19h00

Sous la présidence de
M. Jérôme CURUTCHET, Maire

Membres présents : DESPERIES Sophie, DUGENE Isabelle, DULAMON Camille, GAREIN Nathalie, LASSALLE Solange, VILLENAVE Céline, DUPREUILH Patrick, LACAPE Denis, LAGESTE Julien, LANQUETIN Pierre, MACHADO Adelino, ROGER Frédéric

Etaient excusés : ROUDAUT Patricia

Etaient absents : FEIGNA Jean-Pierre

Secrétaire de séance : ROGER Frédéric

Date de convocation : 22 juin 2020

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ **VOTE DES 3 TAXES**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 145 322 €

Vu le budget principal, équilibré en section de fonctionnement par un produit prévisionnel de TH de 190 432 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents

- **Approuve et vote** le maintien des taux 2019, à savoir :

- T.F.B	13.94 %
- T.F.N.B.	41.46 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **Charge Monsieur le Maire** de procéder à la notification de cette délibération et de l'état 1259 à l'administration fiscale.

DCM 2020_37 : Réception en préfecture le 29/06/2020

➤ VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de 2 associations :

- La Peña Gamardaise : compte tenu de la crise sanitaire, la corrida n'a pu avoir lieu en mars dernier. Pour autant, des frais ont été engagés. L'association sollicite donc le soutien financier de la commune pour faire face à cette situation particulière.
- Le DGB 40 : étant maintenu en Nationale 1, l'association demande le maintien de la subvention de 15 000 € versée en 2019 lors de la montée.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'octroyer des subventions exceptionnelles à ces 2 associations et vote les subventions suivantes :

ACCA GAMARDE	200,00	CLUB TAURIN	500,00
ACCUEIL FAMILLES HOSPITALISEES	100,00	COMICE AGRICOLE MONTFORT	800,00
ADAPEI MME LAPLACE	100,00	COMITE DES FETES GAMARDE	2 500,00
ADMR MONTFORT EN CHALOSSE	1 600,00	COMITE TOURISME LANDES	40,00
AFM	35,00	COOPERATIVE SCOLAIRE ACHATS DIVERS	1 000,00
AMICALE DE COUDOSSE	200,00	COOPERATIVE SCOLAIRE VOYAGE	3 460,00
AMICALE DES POMPIERS	100,00	COOPERATIVE SCOLAIRE JOUETS NOEL	1 000,00
ANCIENS COMBATTANTS GAMARDE	200,00	DGB 40	8 000,00
ARTISTES ET COMPAGNIE	200,00	DGB 40 (Nationale 1)	7 000,00
ASSOC.AMIS EGLISES LANDAISES	100,00	FALEP DES LANDES	300,00
ASSOCIATION APE PREGOGA	200,00	FOYER RURAL	200,00
ASSOCIATION CAVALIERS DU LANDRAN	200,00	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500,00
ASSOCIATION PARALYSES	50,00	LA CANTINE DU DGB 40	200,00
ASSOCIATION PUPILLES PEP 40	300,00	LIGUE ENSEIGNEMENT DES LANDES	150,00
ASSOCIATION TRANSFUSION	50,00	LOUS GAMARDES	200,00
ASSOCIATION VEUVES	40,00	LOUS PERMES BADUTS	500,00
ATH SECTION LOCALE	50,00	PACT DES LANDES	40,00
AUTOCLUBBAIGTS	100,00	PENA GAMARDAISE ASSOCIATION	2 000,00
CAUE DES LANDES	100,00	PENA GAMARDAISE EXCEPTIONNELLE 2020	1 500,00
CERCLE GAMARDAIS ETUDES	200,00	RESTAURANT DU COEUR	124,00
CHALOSS FOREST	200,00	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100,00
		SOCIOS GAMARDAIS	200,00

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif 2020 :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement	254 721.00 € (dont 72 451.00 € de RAR)	254 721.00 €
Fonctionnement	1 464 440.00 €	1 464 440.00 €

DCM 2020_39 : Réception en préfecture le 29/06/2020

- Subvention FEC 2020

Vu la reconduction par le conseil départemental de l'enveloppe FEC pour le canton de Coteau de Chalosse d'un montant de 195 998 € ;

Considérant que la commune de Gamarde-les-Bains est éligible au FEC 2020 pour un montant d'aide similaire de 7 840 €

Considérant le devis de l'entreprise TTL de Linxe présenté par Monsieur le Maire d'un montant de 25 937.50 € HT pour l'aménagement du chemin des Blockhaus par création de bassins de rétention et empierrement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents

- **Décide** de réaliser les travaux présentés
- **Sollicite** du conseil départemental des Landes une subvention au titre du FEC 2020
- **Décide** de financer ces travaux sur fonds libre
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

DCM 2020_42 : Réception en préfecture le 30/06/2020

➤ **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

L'article 1650-1 du Code Général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission est composée :

- Du maire, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques à partir d'une liste de 24 contribuables proposée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- de proposer une liste comme suit :

Titulaires :

- Jean-François Daverat - Camille Dulamon
- Patrick Guion - Isabelle Dugène
- Adelino Machado - Thierry Parnaut
- Jean-Marie Lescourret - Régine Marquevielle
- Pierre Loupret - Viviane Lavigne
- Muriel Fernandes - Christian Lataste

Suppléants :

- Bernadette Lacoste - Maryse Lespez
- Patrick Alirot - Patrick Dupreuilh

- Julien Lageste - Denis Lacape
 - Désiré Bastiat - Isabelle Delas
 - Jacques Pedelucq - Francis Etcheverry
 - Jean-Marc Castets - Jean-Pierre Mesmer
- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette liste à la Direction Générale des Finances Publiques.

DCM 2020_41 : Réception en préfecture le 29/06/2020

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

• Création emploi permanent

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps non complet d'adjoint administratif, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service administratif à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 I 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un emploi temporaire à temps non complet à raison de 32h/semaine d'adjoint administratif, emploi de catégorie hiérarchique C à compter du 1^{er} juillet 2020 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service administratif,
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions d'agent administratif polyvalent,
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 354 correspondant au 4^{ème} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint administratif, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3 I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

DCM 2020_40 : Réception en préfecture le 29/06/2020

• Convention service remplacement du CDG 40

Vu l'adhésion de la commune au service remplacement du Centre de Gestion des Landes ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la convention d'adhésion à ce service,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents

- **Décide** de renouveler l'adhésion au service remplacement du CDG 40
- **Charge Monsieur le Maire** de signer la convention d'adhésion et de la transmettre au CDG 40.

DCM 2020_43 : Réception en préfecture le 30/06/2020

➤ **RENTREE SCOLAIRE 2020**

Sophie Despériès relate la réunion du 18 juin dernier avec M. Coudroy, directeur de l'école. Pour la rentrée 2020, une prévision de 266 élèves répartis dans les 11 classes du RPI ; compte tenu des effectifs, les Grandes Sections devront être répartis dans les écoles de Gamarde et Préchacq.

Les enseignants ont évoqué 2 problématiques :

- l'aménagement de la salle de motricité de l'école maternelle en 2 classes à la rentrée dernière ne donne pas entière satisfaction. En effet, l'espace dans les classes est exigü et la nouvelle salle de motricité n'est pas suffisamment spacieuse pour exercer toutes les activités, ainsi que pour la sieste.
- Depuis la mise en place de 2 services de restauration à l'école maternelle, les enseignants constatent que les 2 classes qui se restaurent en premier ont des matinées courtes par rapport aux après-midis. Ils souhaiteraient un rééquilibrage.

Des réunions avec les protagonistes seront organisées pour étudier les éventuelles solutions à apporter.

➤ **RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire dit avoir rencontré Monsieur Henry, directeur de l'EHPAD du Louts pour évoquer la faisabilité de produire les repas pour les écoles.

Le premier contact est encourageant, un prochain rendez-vous devrait avoir lieu en juillet pour poursuivre la discussion.

➤ **SIETOM**

Monsieur le Maire relate la rencontre avec M. Brisé, responsable du SIETOM en présence d'Adelino Machado, délégué SIETOM.

Après leur avoir présenté le SIETOM en quelques chiffres, M. Brisé a fait un point sur l'existant à Gamarde :

- Les tournées de ramassage ont lieu le mercredi
- En moyenne, 1 container pour 7 maisons ; M. Brisé doit envoyer la carte d'implantation des containers afin de vérifier la suffisance des points de collecte.
- 2 points tris existent sur la commune (aux arènes et route de Castagnet). En moyenne, 1 point tri pour 250 habitants donc un troisième point est déjà prévu route de Coudosse et d'autres le seront prochainement.

Pour finir, M. Brisé a présenté de nouveaux containers dont la capacité totale serait de 40 maisons ; certains quartier pourraient peut-être en bénéficier.

➤ ONF

Patrick Dupreuilh dit avoir rencontré M. Raynaud, technicien forestier de l'ONF.

La gestion de la forêt comprend la gestion des bois communaux avec la vente de bois mais également l'entretien de la forêt. Le technicien forestier s'occupe de toutes les démarches, supervise les travaux.

M. Raynaud a également présenté un dispositif de régénération naturelle par parquet pour la parcelle 13 située route du Moulin. Ce dispositif a pour but la mise en régénération de la parcelle (renouvellement des arbres) par voie naturelle tout en conservant des arbres adultes et sains pour maintenir les sols et éviter l'érosion de ces derniers.

C'est un plan sur plusieurs années avec des travaux de maintenance chaque année. Une estimation prévisionnelle présente des coûts d'environ 2 200 € par an.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le dispositif de régénération naturelle par parquet pour la parcelle 13.

➤ RENCONTRES AVEC LES ASSOCIATIONS

Frédéric Roger relate les réunions avec les associations au cours desquelles, après s'être présentés, les élus ont exposé le protocole sanitaire en vigueur pour permettre l'utilisation des salles communales. En cas de non-respect de ce protocole, la responsabilité incombera à l'organisateur.

Les élus ont ensuite laissé la parole aux associations pour exposer leurs problématiques :

- Salle du temps libre :
 - panne de chauffage : en attente de devis
 - demande de tables plastique supplémentaires, les autres étant lourdes et peu pratiques. Isabelle Dugène est chargée de commander 10 tables supplémentaires.
- Rétroprojecteur : Frédéric Roger a demandé des devis pour le remplacer
 - Entreprise Burotec : 432,00 € (Acer BS-312P)
 - Entreprise LEM : 659,00 € (Acer P1502DLP)
 - Entreprise ACTUEL BURO : pas de réponse
 Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide de retenir le devis de Burotec d'un montant de 432 € car étant le moins disant.
- Auto laveuse : Patrick Dupreuilh se renseigne sur les tarifs pour la remplacer. Monsieur le Maire précise que cette machine n'a jamais été révisée et souhaite une étude sur la révision avant de procéder au remplacement.
- Réservation de salles : un planning en ligne va être mis en place afin que les associations gamardaises puissent réserver leurs dates directement. Ces dernières sont prioritaires à condition qu'elles se positionnent suffisamment à l'avance. La récupération des clés se fera par un boîtier dédié avec système de code.

Les associations ont également signalé un manque de jetons de chauffage et souhaiteraient un numéro de téléphone disponible en cas de problèmes.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Commission organisation cérémonies

Denis Lacape relate la réunion de la commission au cours de laquelle il a été décidé :

- Lundi 6 juillet 2020 à 19h : rencontre des élus avec le personnel communal
Céline Villenave s'occupe des invitations.
 - Vendredi 17 juillet 2020 à 19h : réception pour remercier les bénévoles qui sont intervenus pendant le confinement.
- Réunions du conseil municipal

Frédéric Roger demande s'il serait possible d'éviter de faire les réunions le vendredi. Céline Villenave approuve.

Monsieur le Maire est favorable et sera vigilant à l'avenir.